

Tiré du livre : *L'Internet, son Web et son E-mail en Afrique. Approche critique*, Paris, L'Harmattan, Coll. Etudes Africaines, 2001, 365 pages.

Chapitre 5.

Evaluation : occasions manquées ?

Les études consacrées à l'insertion et aux enjeux de l'Internet en Afrique nous ont introduit dans la problématique d'un développement africain durable fondé sur les atouts des NTIC. Elles ont révélé que la révolution technologique de l'informatique met en place une société de l'information à laquelle n'appartiendra l'Afrique que si celle-ci parvient à manipuler les NTIC, à participer à leur conception, à socialiser leur usage et à faire valoir les obstacles liés aux particularités de la situation africaine.

Le mérite de ces études, que nous considérons comme pionnières, est triple :

- (1) avoir initié au recentrage des rapports des communautés africaines aux NTIC en articulant les particularités de la situation de l'Afrique et de ses communautés à l'évolution aussi bien de ces nouveaux savoirs que de la gestion de ceux-ci ;
- (2) avoir attiré l'attention des bailleurs des fonds vers l'investissement dans les secteurs des infrastructures de base et de la formation de l'élite et des usagers locaux ; et
- (3) avoir sensibilisé les Africains à leurs rôles dans l'avènement de la société de l'information où, désormais, ils sont obligés de vivre.

Certes, l'apport des penseurs africains dans ces discussions est encore minime, mais leur participation aux débats est déjà un

signe positif qu'il faut encourager. Il est en effet temps que les Africains s'impliquent davantage dans « toute discussion » qui concerne leur destin et qu'ils cessent non seulement de penser par procuration, mais aussi d'attendre qu'on pense et qu'on réclame pour eux. Les temps des frustrations et des demandes de réparation sont désormais révolus. L'Afrique « autrement » exige que les Africains se prennent en charge de façon responsable et autonome, juste comme cela se remarque dans les activités économiques informelles.

Remarquons, cependant, que les discussions qui se sont ouvertes sur l'Internet, son Web et son e-mail en rapport avec l'Afrique n'arrivent pas encore à approfondir d'autres aspects importants de la problématique africaine des NTIC. Nous pensons particulièrement à l'étude des impacts, à l'anthropologie africaine des NTIC, à la critique africaine des NTIC comme idéologies, à l'approche situationnelle de la créativité africaine en matière des NTIC, à la gestion africaine de l'Internet, à l'appropriation-participation, à l'auto-critique du débat et à la dédramatisation.

5.1. L'étude des impacts

L'Internet qu'on veut importer en Afrique se trouve dans un circuit socio-économique occidental régi par des lois néo-libérales du marché essentiellement fondées sur le profit. Il se développe, en effet, dans un réseau socio-marchand fondé sur la privatisation de la recherche, la protection du profit, l'expansion du marché, la radicalisation des droits de propriété intellectuelle et la croissance économique (basée sur le progrès de la techno-science) reflétant la hausse du revenu privé et public¹. Il reste ainsi une marchandise négociable ou mieux une donnée du marché similaire à bien d'autres inputs de la production qu'une firme peut s'approprier

¹ Sur les fondements du tissu socio-économique occidental, voir PNUD, *Le rapport mondial sur le développement humain 1999*, pp. 66-76 ; ABDELMALKI, L., « Enjeux et limites de la coopération industrielle et technologique entre zones d'inégal développement : l'exemple de l'Union Européenne et du Maghreb », in BERAUD, P., PERRAULT, J.-L. & SY, O., *Géo-économie de la coopération européenne. De Yaoundé à Barcelone...*, Coll. « Economie en développement », Paris, Maisonneuve & Larose, 1999, pp. 200-217.

pour satisfaire ses besoins. Il serait donc naïf pour les communautés africaines d'attendre que l'Occident, pour des raisons humanitaires ou pour réparer une quelconque humiliation historique qu'il leur aurait fait subir, poursuive une politique d'engagement « bénévole » et d'aide cessionnaire pour promouvoir l'insertion des NTIC en Afrique. Celles-ci ne s'exporteront donc pas facilement, du moins *dans leur nouveauté*, en dehors de l'Occident. Et quand bien même des bénévoles occidentaux feront œuvre de charité dans le transfert technologique, leur aide restera, pour la grande majorité, liée à la logique inégalitaire des lois fiscales, de la concurrence « déloyale » que stimule le fonctionnement de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Il appartient donc aux Africains et à leurs amis occidentaux ou asiatiques d'amorcer des études de stratégies d'appropriation et d'impact qui tiennent compte de leurs intérêts, de leur avoir, du rythme de leur évolution et de l'expérience vécue lors des coopérations techniques des décennies passées. Il s'agira, des analyses du genre, entre autres, de celles que Jonscher et Tyler ont réalisées, en 1988, pour quantifier l'impact économique des télécommunications au niveau du fonctionnement des entreprises exportatrices du Kenya². Nous souhaitons une implication massive des Africains capables de diversifier de telles études et de révéler des priorités qui sont souvent différentes de celles proposées par les initiatives occidentales marquées souvent du sceau de « rattrapage » des sociétés avancées par les communautés africaines et du souci de faire participer les Africains aux projets et discussions qui sont certes d'actualité, mais non forcément prioritaires.

Les études d'impact que nous appelons de tous nos vœux et que AFTIDEV a tenté d'approfondir dans son forum de septembre-décembre 2000 sous le thème de « Maîtrise sociale des NTIC » (<http://www.aftidev.net>), devront avoir plusieurs objectifs, à savoir :

- (1) répondre directement à la question de la causalité entre développement des NTIC et croissance socio-économique de l'Afrique,

² Cf. JONSCHER & TYLER, *Contribution des télécommunications aux recettes/économies en devises dans les pays en développement*, UIT, 1988.

- (2) évaluer « la corrélation entre ces deux phénomènes afin de fournir dans une optique normative des éléments de cadrage pour la planification du développement des infrastructures » (Desbois, 1997) en Afrique,
- (3) proposer des alternatives à l'impact socio-économique des connectivités par rapport aux coûts d'établissement et d'exploitation des NTIC,
- (4) analyser l'impact de l'ignorance et des habitudes culturelles des communautés africaines sur la réalisation des projets imposés de développement par les NTIC,
- (5) envisager l'impact des atouts et risques de l'Internet sur la conception et l'organisation des instruments de développement : par exemple, initier un enseignement obligatoire de plusieurs langues pour être à mesure de décrypter les informations archivées dans ces langues sur Internet ; multiplier des cours de promotion sociale ayant pour objet l'utilisation des NTIC et l'insertion des résultats d'une recherche dans les communications multimédia de manière à les rendre accessibles à tous ; etc.

Il faudra, par exemple, établir une corrélation entre pauvreté en Afrique et accès à l'information, entre investissement dans les NTIC et baisse de productivité dans les entreprises africaines³, etc. Ce qui aura pour effet de relativiser des points de vue qui font de la santé et de l'alimentation des objectifs isolés plus prioritaires et plus dignes d'intérêt que les inforoutes en Afrique. On comprendrait alors comment les pauvres peuvent se sauver eux-mêmes si les inforoutes leur sont abordables à grande échelle. On initierait ainsi des projets qui impliquent la création de nouveaux services publics accessibles à tous au même titre que l'eau, l'électricité, les routes, les autobus, etc. Il deviendrait même compréhensible que

³ Pensons ici aux effets néfastes de l'introduction des NTIC dans les entreprises africaines où la résistance culturelle à l'innovation, les conflits d'autorité, les mécanismes de nomination au postes-clés sur base de la maîtrise des NTIC, ont diminué la productivité par le sabotage du matériel informatique, le refus de l'usage de l'Intranet et la volonté délibérée de détourner les technologies pour préserver son crédit et son statut. Voir : NZEPA, O. & BATAMAG, J.T., « Usages des technologies, résistances et expressions des identités. Cas d'ALUCAM/SOCTAL-Edia au Cameroun », in *Interface* (Réseau ANAIS), n° 1, Septembre 2000 : <http://www.anais.org>.

« les revenus dus aux utilisateurs commerciaux et plus fortunés servent à subventionner le service pour les plus petits et les plus pauvres » (Woods 1996).

C'est à partir des études d'impacts que jaillira cet autre détail important, à savoir l'anthropologie africaine de l'Internet, de son Web et son e-mail.

5.2. L'anthropologie africaine de l'Internet

Le concept d'« anthropologie africaine de l'Internet » renvoie à l'étude des rapports que les communautés africaines doivent entretenir avec l'Internet. Il évoque, dans cette étude, l'apport socio-culturel des Africains à la révolution et à la gestion de la télématique. Il ne s'agit donc ni de l'étude des usages divers de l'Internet en Afrique ni de l'appel au chargement du contenu africain du Web ni de l'influence que l'Internet exerce sur l'environnement socio-économique de l'Afrique. Il est plutôt question de l'examen :

- (1) des manières africaines de vivre et de penser susceptibles d'influencer qualitativement la rationalité, l'éthique, la technologie et la gestion de l'Internet,
- (2) des obstacles culturels africains à surmonter pour participer pleinement à la révolution informatique.

L'Internet que l'Afrique veut s'approprier n'est pas le fruit d'une génération spontanée. Il est au contraire le résultat de plusieurs années d'essais et erreurs et s'enracine dans l'effort soutenu des Occidentaux à répondre aux défis de leur milieu de vie. A ce double titre, il charrie une habitude de raisonner qui se caractérise, entre autres, par l'exigence permanente de modéliser, de formaliser, de calculer ainsi que d'automatiser les connaissances et leurs bases respectives de manière à déduire de celles-ci des solutions aux problèmes posés⁴.

Dès lors, en vertu de la mobilité rapide de la science informatique, peut-on encore affirmer que le choix actuel de la logique

⁴ On trouvera une analyse de cet aspect dans un de nos travaux : NTAMBUE, T.R., « L'informatique et nous Africains », in *Revue Cheikh Anta Diop*, n° 4, 1998 et n° 5, 1999 ; ID., « L'informatique, l'Occident et l'Afrique. Défis anthropologiques ? », in *Revue des problématiques africaines*, Vol. I, n° 1, Septembre-Décembre 1999, pp. 113-210.

binaire pour modéliser les circuits logiques des ordinateurs, le recours aux transistors comme base physique des systèmes informatiques, la référence à la notion mathématique de « fonction » pour caractériser toute opération effectuée par l'ordinateur, etc., suffisent pour répondre à toutes les questions que soulèvent le transport et la communication des informations ? L'évolution informatique actuelle, marquée par la recherche d'une formalisation qui s'applique aux raisonnements non classiques implémentables dans des systèmes informatiques, ne nous permet pas de répondre par l'affirmative et nous pousse à engager les Africains dans ces nouvelles recherches dont dépendront, croyons-nous, le progrès de l'Internet et où l'on peut aussi attendre l'apport culturel de l'Afrique.

C'est dans cette perspective de participation à la recherche informatique que les ressources humaines locales, ou mieux l'expertise africaine indispensable pour gérer et développer l'Internet, cesseront d'être des stations-relais pour devenir des chercheurs aptes à développer le génie logiciel, à améliorer la représentation et les bases de connaissance, et à suggérer la gestion des savoirs liés au défi social des milieux.

Ce qui manque également aujourd'hui aux études sur l'Internet en Afrique, c'est l'explicitation de la révolution culturelle que ces nouvelles technologies sont censées apporter à l'Afrique. Si celle-ci a beaucoup à gagner en instaurant sur sa terre une société de l'information que l'Internet consolide, il lui reste à imaginer ce à quoi elle doit culturellement renoncer pour pouvoir participer à toutes formes de recherches que requièrent le progrès et l'« utopie » de cette nouvelle technologie. Dans cette perspective, nous ne pensons pas qu'il faille attendre des diplômés africains en informatique pour briser ce qui ralentit l'élan africain vers la créativité informatique et vers la participation au débat sur les défis sociaux qui motivent les inventions technologiques de l'informatique. L'Occident n'a pas attendu ces diplômés pour décoller et organiser son enseignement de l'informatique, il a plutôt misé sur les essais et erreurs auxquels « peut-être » les Africains sont « culturellement » réticents et « honteux ». De même l'inventaire des recherches occidentales en matière de la portée culturelle de l'informatique révèle que ces discours n'appartiennent pas forcément

aux informaticiens que l'Afrique voudrait attendre pour amorcer ces genres de réflexions.

Relevons aussi d'autres occasions manquées des réflexions actuelles à verser dans l'anthropologie africaine de l'Internet :

- (1) l'absence des sensibilités africaines aux discussions relatives au droit⁵ qui doit régir aussi bien l'usage que la plate-forme informatique de l'Internet, comme entre autres le droit à tel nom de domaine ou à telle initiative de recherche qui porte sur la sécurité informatique, sur la poursuite judiciaire de telle personne située dans telle nation mais impliquée dans un délit lié à l'usage de l'Internet dans une autre nation, sur la capacité de l'Afrique à obtenir réparation pour un délit informatique régi par un droit international, etc. ;
- (2) le silence de l'Afrique sur les règles de morale et de politesse régissant le comportement des internautes, des créateurs des sites et des programmeurs de génie logiciel ;
- (3) l'absence des critères discutés en Afrique sur la censure du contenu de l'Internet ;
- (4) la considération de l'organisation africaine du travail et du ménage, la prise en compte du revenu invisible en Afrique pour l'élaboration des projets d'extension des réseaux et d'éducation permanente ;
- (5) l'étude des rumeurs africaines sur le Web⁶ et le degré de crédibilité, pour les communautés africaines, des informations que propagent l'Internet ;

⁵ En ce compris la réglementation sur l'atteinte à la vie privée d'autrui, la diffamation et l'injure, la contrefaçon de marque ; la reproduction, la représentation ou la diffusion d'une œuvre de l'esprit (comme entre autres l'extrait musical, la photographie, les extraits littéraires, etc.) en violation des droits de l'auteur et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle ; l'incitation des mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages teintés de violence ou à caractère pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur, l'incitation aux crimes et délits, l'incitation au suicide, à la discrimination, à la haine, notamment raciale ; l'apologie de certains crimes comme le meurtre, le viol, le crime de guerre et le crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité, etc.

⁶ Une telle étude a été initiée pour le cas de l'Occident par RENARD, « Rumeurs sur le Web », in *Cahiers de littérature orale*, n° 47, 2000, pp. 95-112. L'Internet et l'e-mail y sont apparus comme véhicules propices de rumeurs de par leur capa-

- (6) les peurs africaines de l'Internet ou les inquiétudes que cet outil soulève dans le milieu africain comme les frustrations africaines devant des liens qui ne mènent nulle part, des heures d'attente inutile de connexion à l'Internet, etc.

A titre d'exemple : on sait qu'il existe aujourd'hui en Occident un débat sur les manières de protéger les mœurs sur l'Internet et que des mécanismes sont mis en route pour tenter d'y arriver. Parmi ces moyens, on cite entre autres les *écrans d'alerte* qui attirent l'attention des navigateurs sur le contenu incommode de tel ou tel site ; les *filtres* ou programmes de contrôle parental (comme la *clé parentale*) qui, soit interdisent l'accès à des sites jugés immoraux par des associations spécifiques, soit servent de censeurs ; les *codages et cryptages* qui codent ou cryptent certains textes « sensibles » de manière à n'être lus que par des personnes vraiment obstinées car l'information ainsi protégée, sans être confidentielle, exige un effort spécifique pour y avoir accès ; la *sélection des newsgroups* par le fournisseur d'accès qui est souvent libre de télécharger ou non des forums relatifs par exemple au racisme, à la pornographie, à la drogue, etc. ; la *censure par les Etats* qui obligent les fournisseurs d'accès à installer des barrières logicielles ; etc.

Comme on le voit, ces solutions logicielles répondent avant tout aux problèmes de société qui, tout en étant aussi ceux de l'Afrique, n'épuisent pas le répertoire que les chercheurs africains sont censés remplir.

Il est donc utile que l'apport culturel de l'Afrique s'investisse dans la recherche de la technologie informatique et dans l'étude des défis socio-culturels africains susceptibles de motiver les recherches de télématique.

Les Africains se rappelleront ici que la formation « classique » en informatique, tout en étant un atout considérable dans cette discussion, n'en est pas la condition *sine qua non*, car la formation permanente devenue possible et gratuite via Internet et la considération attentive des effets désagréables qu'entraîne naturellement l'absence africaine dans la recherche et dans la gestion de l'informatique, restent à la portée de l'effort des intellectuels afri-

cité de diffusion simultanée d'un message depuis une source unique vers plusieurs destinataires et leur démultiplication du pouvoir du « bouche à oreille » (p. 95).

cains. C'est dans ce contexte qu'on devra prolonger l'orientation étiologique des études de l'Internet en Afrique pour y retrouver un jour l'analyse des causes « culturelles » du retard structurel de la « connectivité » en Afrique. C'est aussi dans cette perspective que l'analyse cartographique devra tracer, non plus seulement les cartes de l'état ou de l'évolution des infrastructures de base de l'Internet en Afrique, mais aussi celle des habitudes socio-culturelles qui cohabitent et rendent possible cette situation. Car, désormais, l'importance des télécommunications internationales dans une région n'est plus le seul indicateur du degré d'intégration ou d'extraversion de celles-ci. Il y a aussi l'importance de la participation culturelle locale qui vient remettre en cause les inégalités sous-jacentes au transfert actuel de l'Internet en Afrique.

Consommer, s'approprier, maîtriser l'usage de l'Internet en Afrique sont autant des tâches nobles qui s'inscrivent dans le contexte des réponses à la question pertinente posée par J.J. Dumont, à savoir : « L'Internet sauvera-t-il l'Afrique ? ».

L'anthropologie africaine de l'Internet soulève plutôt un problème contraire : « L'Afrique sauvera-t-elle l'Internet ? ». Ce qui signifie que les dangers de l'Internet en Afrique, que P. Renaud, A. Chéneau-Loquay, M. Elie, O. Sagna, etc. ne cessent de stigmatiser, ne pourront être écartés que lorsque l'Afrique participera activement à la recherche informatique (technologie et gouvernance). C'est l'une des conditions majeures pour faire éclater la logique de la dépendance et les inégalités sous-jacentes au rôle de consommateur qu'on réserve à l'Afrique et que le système mondial actuel cautionne par une gouvernance par autorégulation de l'Internet (Pascal Renaud 2000).

C'est en se situant dans la perspective de l'anthropologie africaine de l'Internet qu'on comprendra que :

- (1) il n'est ni luxueux ni effet de mode ni utopique que l'Afrique se dote d'une technologie de pointe, car la recherche à laquelle elle doit participer exige de confronter ses défis à la nouveauté ; d'ailleurs, pourquoi doit-on attendre que les technologies soient dépassées pour croire qu'elles sont adaptées à l'Afrique, si ce n'est une astuce pour y enterrer la technologie « moribonde » et abandonnée ; si l'on est partisan de rattrapage, comment l'Afrique y arrivera-t-elle si elle doit attendre que la

poubelle occidentale de la technologie soit remplie et enlevée pour l'incinération ? Comment envisager un enseignement performant en Afrique, si l'on doit confronter les étudiants et les enseignants de télématique à une technologie désuète ?

- (2) la largeur de la bande passante par abonné qu'on estime suffisante pour une Afrique peu connectée appartient, sous cette acception, à une technologie pour l'inégalité et le sous-développement perpétuel de l'Afrique, car une communication pour le développement exige actuellement une bande passante performante qui permet le transfert de données sonores, images, photos, vidéos, odeurs, etc. ;
- (3) l'utilisation des « logiciels libres » pour un usage à jour et à peu de frais prolongera à sa manière la logique de l'iniquité et de la dépendance *aussi longtemps* qu'elle s'arrêtera à promouvoir une Afrique principalement consommatrice de la technologie et du contenu (fût-il africain) de l'Internet ; c'est ce que le professeur Mazinga disait en son temps comme suit :

« L'importation du développement sous forme de produits finis, on le sait bien, a abouti à une impasse et à l'impossibilité pour l'Afrique d'accroître les capacités d'intervention ainsi que les expériences individuelles de ses populations, accentuant encore plus la dépendance. (...) »

La fascination qu'exerce sur l'Afrique la croissance extérieure la confine à des alliances (la coopération avec ses usines clé en mains) qui renforcent son incapacité à penser son devenir en fonction de ses aspirations propres. Il n'est pas possible d'attendre une interaction positive de technologies avec l'entreposage des solutions dans des milieux qui ne les ont pas suscitées. L'illusion du transfert des technologies et même ce qu'on appelle technologies appropriées participent de cet entreposage d'objets finis attendant un marché potentiel.

(...) Ce n'est pas par le transfert des solutions que nos pays vont évoluer ; il nous faut une autre rationalité qui propose et impose d'autres logiques qui suscitent des interrogations et, par là, d'autres chemins de vérité plus authentiques et mieux assumés »⁷.

⁷ MAZINGA, M., « L'interaction entre nouvelles technologies de l'information et changement social en Afrique », in *Revue africaine de communication sociale*, Vol. 1, n° 1, 1996, pp. 113, 114, 115.

- (4) les technologies « refroidies » qu'on souhaite et qu'on exporte en Afrique augmentent les dépenses de communication de par le temps ralenti d'accès Internet qu'elles obligent et diminuent ainsi la rentabilité globale du continent africain.

Naturellement, pour que l'anthropologie africaine de l'Internet atteigne son objectif, il faut dépasser la cadre actuel de son monologue et en faire un sujet de débat public, à la fois politique, social et éducationnel. C'est alors qu'apparaîtra cette autre occasion manquée des analyses actuelles qu'est la critique africaine de l'Internet comme idéologie.

5.3. La critique africaine des NTIC comme idéologies

Considérer l'Internet, son Web et son e-mail comme nouvelles idéologies signifie qu'ils constituent des réponses provisoires parmi tant d'autres au défi des sociétés qui les créent ou les acquièrent, qu'ils ne sont pas des instances consensuelles neutres affranchies des catégories épistémologiques et des idéaux de leurs milieux sociaux d'éclosion ou de développement, qu'ils restent des solutions falsifiables retenues *en fonction du mode actuel de compréhension*, bref, qu'ils sont des systèmes de représentation des phénomènes que les sociétés actuelles reconnaissent provisoirement comme salutaires en vertu de la représentation utile des phénomènes qu'ils mettent en place⁸. Il suffit de se rappeler ici l'importance que revêtaient à l'époque la radio et la télévision, importance aujourd'hui tributaire des apports de l'Internet et fournissant la preuve qu'elles (radio et télévision) étaient des idéologies.

Est-ce de cette façon que les NTIC sont présentées en Afrique ? N'apparaissent-elles pas plutôt comme jouant le triple jeu de distorsion, de légitimation et d'intégration⁹, et donc comme

⁸ On trouvera une argumentation plus élaborée de cette considération dans notre article intitulé « L'Informatique, l'Occident et l'Afrique. Défis anthropologiques ? », in *Revue des problématiques africaines* (Bruxelles), n° 1, 1999, pp. 140-142. Voir aussi les analyses plus généralistes de : MILLER, D., *The Internet an Ethnographic Approach*, New York, Berg, 2000 ; VETTRAINO, M.C., *Les enjeux culturels d'Internet*, Coll. « Communication, nouveaux lieux, nouveaux rôles », Paris, Hachette Education, 1998.

⁹ Voir l'analyse de ce triple jeu dans RICOEUR, P., *Idéologie et utopie*, Paris, Seuil, 1997.

des outils éminemment économique-politiques (de salut pour soi et de domination des autres) ?

La critique africaine des NTIC comme idéologies que nous souhaitons se veut une herméneutique africaine des traditions qui enrobent les NTIC, c'est-à-dire l'étude des circonstances, du sens, des intérêts humains auxquels répondent l'Internet, son Web et son e-mail en tant qu'idéologies occidentales d'abord et en tant qu'émancipatrices de l'Afrique ensuite¹⁰. Il s'agit de tout un programme de recherche qui fera apparaître ces NTIC d'abord comme enracinées dans un processus d'expression historique de la civilisation occidentale et ensuite comme des actes qui attendent pour l'efficacité de leur utilité universelle l'apport d'autres civilisations. Cet aspect de la recherche ne se contentera plus de faire la critique de la vérité, de l'erreur, des omissions ou de l'origine du contenu de l'In-ternet. Il cherchera plutôt à analyser les structures qui régissent le système de ces moyens de communication et s'interrogera sur les arrière-fonds des discours qui accompagnent l'Internet en Afrique.

Prenons quelques exemples pour expliciter cette réorientation de la recherche.

En tant qu'idéologies occidentales, l'Internet, son Web et son e-mail, sont présentés comme des outils indispensables de développement et de solidarité entre « tous » les hommes, comme une cyberculture, comme des média interactifs non seulement entre l'homme et la machine mais aussi entre les hommes, comme des fournisseurs d'accès égal de tous au savoir universel et à la liberté d'expression, comme des moyens pour rétablir l'équilibre de notre planète et comme promesse aussi bien de la croissance économique partagée que de la démocratie généralisée. M. Albert Gore, vice-président américain à l'époque, renchérisait en parlant d'un « un service universel qui sera accessible à tous les membres de nos sociétés et, ainsi, permettra une sorte de conversation globale, dans laquelle chaque personne qui le souhaite peut dire son mot. L'infrastructure globale de communication ne sera pas seulement une métaphore de la démocratie en fonctionnement, elle encoura-

¹⁰ Pour une analyse des idéologies qui sous-tendent les discours sur l'Afrique, voir notre article : « La tradition scientifique du discours sur l'Afrique », in *Revue Cheikh Anta Diop*, n° 3, 1998.

gera réellement le fonctionnement de la démocratie en rehaussant la participation des citoyens à la prise de décision. Elle favorisera la capacité des nations à coopérer entre elles. J'y vois, concluait-il, un nouvel âge athénien de la démocratie ».

La question que la critique africaine des idéologies se posera ici reviendra à celle du sens africain de ces vertus et de ces promesses. Combien de temps attendra-t-on en Afrique pour faire sien un tel discours ? Quel est le contenu de l'égalité, de la solidarité et de la liberté qu'on valorise pour imposer l'Internet ? Est-ce le savoir ou l'information¹¹ ou les deux à la fois que l'on partage sur Internet ? En quoi consiste cette liberté de parole dont on sait qu'elle est inextricablement liée à la liberté de pensée ? En pensant à travers les schèmes de pensée occidentaux, c'est-à-dire selon la filiation spirituelle et méthodologique occidentale, l'Afrique prétendra à quel degré de liberté de parole ? La liberté d'expression ne ressemble-t-elle pas finalement à celle que l'OMC et le G7 proposent¹², à savoir la liberté d'expression commerciale ou mieux la libre expression des consommateurs ? A quoi et à qui se réfère-t-on lorsqu'on parle du « faible » coût d'investissement en hardware et en software, et du prix « abordable » de l'e-mail ? Sûrement au *World Man* qui est loin d'être cet Africain dont le revenu n'est pas pris en compte pour oser parler de la « baisse de coût ». A qui se réfère-t-on lorsqu'on parle de compte e-mail et de serveurs pour établir l'état des lieux de l'Internet dans le monde ? Certainement pas aux Africains qui utilisent à plusieurs un compte e-mail, se servent des serveurs basés en Occident et se connectent souvent, contrairement à ce que révèlent les statistiques officielles, via leurs organisations, les membres de leurs familles, leurs amis ou leurs voisins. Ce qui veut dire, finalement, qu'on utilise, pour étudier l'extension de l'Internet en Afrique, ce que Richard Hecks appelle, des « notions pré-globales » ou mieux des « modèles invalides »¹³.

¹¹ Sur la distinction entre information et savoir, voir SFEZ, L., *Information, savoir et communication*, Paris, Galilée, 1994.

¹² Cf. ARM & MATTFLART, *La mondialisation de la communication*, Paris, PUF, Coll. « Que sais-je », 1996, p. 56.

¹³ Cf. « La fracture numérique surestimée », 2001, in <http://www.africanti.org/resultats/bases/fractnum.htm>

Un deuxième exemple : l'Internet, son Web et son e-mail deviennent des critères de définition et de classification des sociétés. Le concept « réseau » en est la charpente ou mieux l'image focale. Par lui, avec lui et en lui, on essaie de retrouver l'histoire cognitive des sociétés et d'apprécier les étapes du développement rationnel de l'humanité. Telle région non connectée, telle institution mise à l'écart et tel individu sans accès, n'obtiennent de visa moral et politique que par rapport au réseau. Bientôt, l'on dira, peut-être, que pour être homme, il faut être connecté et commencer par être « réseautage » parce que le réseau nous colle désormais au dos. Chéneau-Loquay constate pertinemment bien qu'« Etre ou ne pas être connectés aux réseaux mondiaux reconfigure désormais la fracture Nord-Sud qui passe davantage entre la ville centre du Sud avec ses élites et son propre environnement rural qu'entre elle et les villes du Nord »¹⁴.

L'herméneutique africaine de la tradition posera ici la question de l'humanité de l'Africain dans cette « ère des réseaux » ! L'Internet ne devient-il pas un nouveau fétiche du développement rationnel de sorte qu'il constitue comme le critère de la rationalité de l'homme en tant qu'animal rationnel ? Les vertus cardinales de l'Internet, de son Web et de son e-mail, dont entre autres la convivialité, la transparence, l'égalité d'accès, la liberté d'expression, l'ouverture et l'adaptabilité aux besoins spécifiques de la communication, etc., supprimeront-elles réellement l'analphabétisme *traditionnel*¹⁵, la dépendance non rentable, les inégalités, et les injustices « informelles » envers l'Afrique ? A quels prix et sous quelles modalités ? Qu'est-ce qui motive ces discours sur l'Internet et comment y opposer les intérêts de l'Afrique ?

Un troisième exemple : l'analyse des idéologies ou des traditions qui enrobent aujourd'hui l'Internet à l'insu de la majorité des Africains. Parmi elles, la communication, la mondialisation et la limitation des immigrations africaines en Europe.

¹⁴ CHÉNEAU-LOQUAY, A., « Les relations entre l'Etat, le droit et les réseaux techniques sont-elles obligatoires dans le processus de modernisation ? Réflexion à partir du cas africain », à paraître dans *Terminal*, 2001.

¹⁵ Nous opposons ici l'analphabétisme « traditionnel », qui est celui des personnes ne sachant ni lire ni écrire, à celui « moderne » des individus qui ne savent pas manier les NTIC.

La communication est une idéologie pacifiste à la mode dans la mesure où elle symbolise la gestion de la cohésion sociale et se prête comme l'unificateur et le pacificateur de l'espèce humaine. Elle est devenue, selon l'expression de Ramonet, le « paradigme de notre temps », le « lubrifiant social », l'« idéologie qui nous oblige à communiquer. Qui nous contraint à nous équiper, à nous entourer de machines à communiquer chaque fois plus nombreuses et plus performantes (...) Des machines auxquelles tout le monde aspire désormais parce qu'elles apparaissent comme les outils qui nous rendent libres, qui seraient indispensables à l'accomplissement existentiel, à la réalisation de soi, bref, au bonheur »¹⁶. La communication est donc devenue une obligation humaine et politico-sociale à propos de laquelle Ramonet se demande si elle n'exerce pas sur nous une véritable tyrannie.

L'herméneutique africaine cherchera à savoir si communiquer, tel qu'il transparait à travers l'Internet, c'est-à-dire comme verbe intransitif, porte les germes du bonheur promis à ces millions de réseautants potentiels africains.

La mondialisation de l'économie, quant à elle, est un fait têtue auquel appartient l'Afrique. Dans cette étude, elle est entendue comme une idéologie de la « pensée unique » qui voit le salut de l'humanité, et donc de l'Afrique, dans l'exercice d'une politique économique unique caractérisée par la productivité, la compétitivité, le libre-échange, la rentabilité, l'insertion au marché international, etc. Sous cet aspect, la mondialisation apparaît comme une promesse d'humanisation uniforme de l'homme ou de l'homogénéisation. Elle oblige de communiquer par les mêmes voies. Elle recrute par Internet et l'Internet, élément mondialisant et fédérateur, est garanti par elle.

Dès lors, quel est le sens de l'Internet pour une Afrique non compétitive, non rentable, non productive, non... Le bonheur du *World Man*, contenu dans les atouts de l'Internet, de son Web et de son e-mail pour l'Afrique, vaut-il la peine dans les conditions actuelles et futures de l'Africain ?

¹⁶ RAMONET, d'I., *La tyrannie de la communication*, Paris, Editions Galilée, Coll. « L'espace critique », 1999, 208 pp.

La limitation de l'immigration africaine en Occident est, elle aussi, une autre idéologie qui sous-tend le discours sur l'Internet. Les considérations innocentes suivantes de Philippart en sont révélatrices :

« Non seulement pour surfer sur le World Wide Web (Web), mais d'abord pour la recherche scientifique : ce qui permettrait aux étudiants en Afrique d'avoir accès aux bibliothèques et banques de données du monde, ou d'accéder aux programmes recherches des laboratoires les plus performants, *et ainsi de ne plus nécessairement venir étudier en Europe ou aux Etats-Unis* »¹⁷.

La critique africaine des NTIC comme idéologie confrontera cette perspective de Philippart aux attentes africaines. Elle demandera si l'Internet est un nouvel outil au service de la restriction ou du renforcement des lois occidentales d'immigration, s'il facilite le contact humain et les échanges d'expérience avec l'Afrique, ou s'il ouvre de nouveaux modes de rencontre humaine avec l'Afrique. Une chose est sûre : l'expérience de l'Occident, avec son programme ERASMUS, et les échanges de bourses d'étude entre étudiants européens, canadiens et américains dans le contexte où l'Internet est bien développé, obligent l'Afrique à s'insérer dans la dynamique de la rencontre personnelle des cultures que l'Internet est censé renforcer. Car le stage et la formation des étudiants africains en Europe ou aux Etats-Unis ne sont pas forcément motivés par l'absence des bibliothèques et des laboratoires performants en Afrique que viendrait combler l'Internet, mais bien par le partage des expériences socio-culturelles qui sont à la base de l'éclosion de la techno-science et de la gestion humaine des ressources.

¹⁷ PHILIPPART, M., « L'Afrique branchée », in *Information Bulletin CAMECO*, n° 4, 1996, p. 3 (voir aussi *Monde Diplomatique*, février 1996). C'est nous qui mettons en italique.

La vision politico-culturelle des investissements internationaux

Un autre exemple : les investissements internationaux (bilatéraux ou multilatéraux) que l'Afrique cherche pour développer ses réseaux, sont généralement accompagnés des connotations politiques, c'est-à-dire liés à une vision politico-culturelle qui cache souvent son nom et dont les fournisseurs d'accès Internet restent malgré eux des relais.

La critique africaine des idéologies devra mettre à jour ces conceptions politiques et tenter de leur privilégier celles qui relèvent des intérêts locaux. Ainsi, par exemple, on devra redéfinir les critères d'accès à des financements en tenant compte des revenus invisibles ou alternatifs, de la solvabilité non pas d'un individu isolé mais d'une famille telle qu'elle se vit en Afrique, de la solvabilité des secteurs informels où travaillent la majorité des femmes-chefs de famille généralement non ciblées par les projets, etc. De même, on devra définir les horaires actuels d'accès à l'Internet en tenant compte des heures disponibles de toutes les couches de la population si l'accès permanent au réseau n'est pas possible.

L'info-pauvreté

Un dernier exemple : la notion non encore théorisée d'info-pauvreté, forgée probablement en 1995 dans les discussions de la Banque Mondiale où Pascal Renaud l'aurait entendue pour la première fois.

Cette notion se trouve surtout dans des études qui traitent de l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Elle sert, dans ce contexte, à désigner la situation des pays et/ou des populations qui ne sont pas connecté(e)s à l'Internet. Elle signifie donc tantôt la privation de l'information qui circule sur le réseau Internet avec les conséquences que cela induit sur le plan du développement, tantôt l'absence et/ou la médiocrité des connexions au téléphone et à l'Internet, tantôt la privation pure et simple de nouvelles technologies de l'information et de la communication.

En tant que forme de pauvreté définie de l'extérieur, l'info-pauvreté est causée par la faiblesse du revenu, le niveau bas

d'éducation, la discrimination sexuelle, la division sociale du travail, les origines ethniques et les considérations linguistiques.

Le revenu peu élevé des citoyens ne permettent pas à ceux-ci d'avoir accès à l'information et aux réseaux. Il empêche notamment de se procurer facilement un ordinateur, de s'abonner à l'Internet, de téléphoner, de se procurer un journal, de payer des piles pour la radio, etc. Par exemple, estimait le PNUD, « le prix d'achat d'un ordinateur, équivaut à plus de huit ans de salaire, en moyenne, au Bangladesh, contre un mois aux Etats-Unis »¹⁸.

Le niveau bas d'éducation rend difficile l'utilisation des réseaux et des atouts des nouvelles technologies de la communication. Ainsi en Afrique, seul 0,1% sur 9,7% de la population mondiale qu'elle contient utilisait l'Internet en 1999¹⁹. Comme, par exemple, au Bénin, le taux de la population analphabète est supérieur à 60%, il y a donc plus de chance de rencontrer beaucoup de personnes info-pauvres.

L'info-pauvreté affecte surtout les femmes et les vieillards. Les hommes sont majoritaires dans l'utilisation des NTIC : « Aux Etats-Unis, les garçons qui utilisent un ordinateur familial sont cinq fois plus nombreux que les filles et les parents consacrent deux fois plus d'argent aux produits technologiques pour leurs fils que pour leurs filles »²⁰.

L'origine ethnique devient aussi cause d'info-pauvreté : on sait qu'aux Etats-Unis, par exemple, « 80% des élèves des établissements d'enseignement supérieur privés (fréquentés par des Blancs) utilisent Internet régulièrement contre à peine plus de 40% de ceux des établissements publics, davantage fréquentés par les Afro-Américains »²¹.

L'utilisation de la langue anglaise est plus courante sur le réseau. Environ 80% des sites Web et les interfaces utilisateurs courantes (instructions, graphismes, etc.) sont en anglais, « alors

¹⁸ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1999*, Bruxelles, De Boek Université, 1999.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

que moins d'une personne sur dix maîtrise cette langue dans le monde »²².

L'info-pauvreté apparaît donc comme la conséquence de l'organisation actuelle de la société de l'information, car celle-ci engendre deux systèmes de communication parallèles : (1) celui qui fournit une pléthore d'informations à faible coût et à grande vitesse aux personnes aisées, instruites, et « connectées », appelées info-riches ; et (2) celui qui prive les informations ou donne des informations périmées dans des délais plus longs au groupe constitué des pauvres mal ou non connectés, appelés info-pauvres.

Si l'on se réfère à l'infrastructure de communication, on peut estimer, d'une certaine manière, la quantité mondiale des info-pauvres. En 1996, on dénombrait par exemple moins d'un téléphone pour cent habitants au Cambodge, alors qu'à Monaco le taux d'équipement atteignait 99 pour 100 habitants ; aussi, il y avait plus de téléphones cellulaires en Thaïlande que dans toute l'Afrique.

Conçue de cette façon, l'info-pauvreté se présente comme une facette de la pauvreté humaine et monétaire²³, appliquée au secteur de l'information. En tant qu'aspect de *pauvreté humaine*, c'est-à-dire, selon le PNUD, comme impossibilité de participer activement à la vie de la collectivité, l'info-pauvreté se présente comme un frein au développement humain connu au 21^e siècle en Occident. En tant qu'aspect de la pauvreté monétaire, c'est-à-dire, selon le même PNUD, comme absence de revenu en tant que seul facteur important de dénuement, l'info-pauvreté devient, obstacle à la croissance économique.

De même l'info-pauvreté apparaît comme une forme de la pauvreté absolue. Celle-ci est conçue comme l'absence des attributs considérés comme ceux du bien-être, c'est-à-dire un seuil de pauvreté exprimé en valeur absolue et renvoyant à la possibilité de répondre aux besoins minimaux²⁴. On imagine ici que l'info-

²² *Ibid.*

²³ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, 2000, p. 17.

²⁴ Cf. à ce sujet : TECHNICAL SUPPORT DOCUMENT, « *Poverty, Module 1 : Poverty Indicators* », SEDEP/BPPS, PNUD, 1995 ; René DE SCHUTTER : *Le New Look du FMI et de la BM*, GRESEA, Février 2000, p. 17. Remarquons ici que les seuils de pauvreté exprimés à partir des données renvoyant à la consom-

pauvreté est liée au manque de revenu et que la pauvreté absolue l'accroît.

Cependant, lorsqu'on lit les études qui évoquent la notion d'info-pauvreté, on a des raisons de lier celle-ci à celle de *pauvreté relative*, car il est souvent question non seulement d'inégalité d'accès à l'information et aux réseaux, mais aussi de la qualité du groupe social dans lequel on l'étudie, de sorte qu'on peut trouver, à des degrés divers, des info-pauvres même parmi les info-riches.

La notion d'info-pauvre devient davantage compréhensible lorsqu'on se situe dans la perspective d'une définition subjective comme celle de Gillis qui considère comme pauvre quiconque s'estime privé des avantages dont jouissent d'autres dans la société où il se juge partie intégrante. Les NTIC étant une opportunité, en être privé dessine une pauvreté.

La critique africaine des NTIC comme idéologie s'interrogera sur les idéologies sous-jacentes à cette notion d'info-pauvreté. Elle cherchera à déterminer comment celle-ci se construit et s'impose pour catégoriser un groupement humain. Elle examinera le regard des personnes info-pauvres sur elles-mêmes en le confrontant à celui des personnes info-riches sur les info-pauvres. Elle se posera des questions sur la pertinence de cette nouvelle notion pour savoir si elle est problématique, floue, péjorative, euro-centriste, néo-colonialiste, restrictive, capitaliste. Elle se demandera si ce terme peut servir de fondement au partenariat Nord-Sud, s'il est révélateur des réalités et aspirations africaines, etc. Elle proposera un contenu adéquat à ce terme dans l'hypothèse où ce dernier est utilisable.

Pour nous, à l'étape actuelle de notre réflexion, les indicateurs de l'info-pauvreté seront constitués, du point de vue de la critique africaine des NTIC comme idéologie, non seulement du revenu, des usages et de la possession des NTIC, mais surtout : (1)

mation des individus et des ménages où l'on trace une ligne de pauvreté en-dessous de laquelle les individus et les foyers sont estimés comme pauvres, dépendent d'une approche absolue. Une personne est alors dans la pauvreté absolue quand son revenu est en deçà d'un seuil de pauvreté défini à partir des revenus de la population. La norme établie par la Banque Mondiale pour identifier la pauvreté, précisément celle de disposer de moins d'un dollar par personne et par jour, est une définition absolue de la pauvreté basée sur les revenus.

de la nature de l'information dont on a besoin, (2) de la rencontre homme à homme avec les personnes qu'on souhaite entendre, (3) de l'utilité des informations à récolter, (4) du degré de formation de base, etc. Nous aimerions ainsi retrouver dans le concept d'info-pauvreté :

- l'absence ou l'insuffisance d'informations sur l'Afrique et le tiers-monde ;
- le manque ou la rareté d'informations sur l'Occident utilisables dans les rencontres humaines avec le Sud ;
- l'absence d'informations qui désaliènent, qui limitent les dépendances non rentables, qui déclenchent le développement durable ;
- l'absence d'information sur le bien-être humain et sur la sagesse humaine.

Un info-pauvre ne vit-il pas dans l'un et/ou l'autre de ces quatre états, de sorte que la possession et l'usage des NTIC ne suffisent plus pour déterminer l'info-pauvreté ? S. Ouédraogo s'engage déjà dans la recherche de réponse à cette question lorsqu'il écrit :

« Nous ne sommes pas du tout d'accord avec certaines terminologies qui commencent à voir le jour, comme si nous étions pressés de nous ridiculiser, de profiter de notre état de développement, qualifié de non avancé pour accepter ces termes, il s'agit par exemple du concept d'infopauvreté qui ne veut rien dire, sinon une juxtaposition de deux termes qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre »²⁵.

Que ce point de vue de S. Ouédraogo soit pertinent ou non, l'essentiel pour nous est le recul qu'il prend face aux nouveaux termes idéologiques de l'ère de l'information, recul qui constitue une des étapes de la critique africaine des NTIC comme idéologie.

²⁵ OUEDRAOGO, S., « Accès aux nouvelles technologies au Burkina Faso. Une analyse des centres d'accès collectifs et des comportements des usagers Internet au Burkina Faso. Rapport d'étude », Septembre 2000

5.4. La critique de la logique sous-jacente des financements des NTIC en Afrique

L'ensemble des textes que nous avons analysés trouvent naturel que le développement des NTIC en Afrique soit financé de l'extérieur soit par l'aide publique au développement (APD) soit par des capitaux privés étrangers (banques, entreprises, etc.). Plusieurs raisons plaident en faveur d'une telle prise de position, la plus plausible étant celle de la « pauvreté » des pays africains et celle de la « charité » des pays développés.

Mais s'est-on posé la question critique de l'orientation actuelle de l'APD²⁶ et celle de « l'enrainage » des dépendances non rentables qu'elle consolide ?

Nous voyons, en effet, décroître chaque année l'APD au profit de la libre circulation des milliards de dollars d'origine privée à la recherche de placements rentables, de sorte que le développement des NTIC en Afrique ne peut qu'être ralenti par l'APD ou alors se retrouver dans un circuit des transferts financiers que les Africains ne maîtrisent guère et dont l'objectif est la rentabilité ou l'accroissement des richesses des pays donateurs.

De même, sait-on que l'APD produit dix fois moins de richesses que les échanges commerciaux, à tel point qu'elle constitue de moins en moins l'objet des débats politiques internationaux et que les rapports Nord-Sud « ne se posent plus en termes d'injection d'argent mais de logique de libre-échange, (...) du « *Trade not aid* » »²⁷ ?

²⁶ On trouvera une étude intéressante sur l'APD en rapport avec l'Afrique dans : GAULME, Fr., « Les nouvelles orientations de l'aide publique au développement », in *Afrique contemporaine*, numéro spécial, 4e trimestre 1998, pp. 101-118 ; MICHEL, J.A., *Coopération pour le développement. Efforts et politiques des membres du Comité d'aide au développement. Rapport du président du Comité d'aide au développement, Edition 1999*, Paris, OCDF, février 1999.

²⁷ LEVY, M., « Gouttes d'huile ou grains de sable », in *Voyage dans la galaxie des ONG. Actes du colloque sur les ONG et leur rôle dans la coopération au déversement*, Bruxelles, 2 octobre 1999, *Demain le monde*, Janvier 2000, p. 4. Le gouvernement Clinton se proposait d'apporter à l'Afrique non pas un appui financier accru, mais plutôt des initiatives tendant à l'intégrer dans l'économie mondiale. L'accroissement de l'APD n'est donc pas au programme de l'administration Clinton.

En outre, se rappelle-t-on que les flux financiers vers les pays en développement déclinent à cause, entre autres, de la lassitude des donateurs bilatéraux, de l'image de gaspillage qui accompagne désormais l'Afrique, de la politique des investisseurs internationaux privés qui préfèrent se tourner vers des activités plus rentables et sans risque ? A-t-on oublié la remise en cause actuelle des anciens systèmes d'aide internationale et de leurs modalités qui laisse transparaître que l'APD n'est plus efficace et ne sert pas le commerce international ?

Dès lors comment envisager dans ce contexte un développement des NTIC qui s'articulera avec le développement intégral de l'Afrique ? Quels sont les atouts de l'Afrique pour s'attirer ces financements indispensables au développement des NTIC et pour participer de façon rentable à la logique de libre-échange ?

De plus en plus, aujourd'hui, le besoin de financement des projets de développement en Afrique s'accompagne du phénomène de la dépolitisation qui consiste à opposer la « société civile » à l'Etat et à « plaquer le management entrepreneurial sur toute forme d'organisation (microcrédit, organisations paysannes, secteur informel, comité de quartier) : on raisonne en termes d'efficacité, d'impact, et non en termes politiques. De plus en plus, le développement est considéré avant tout comme un problème économique, au mieux social, mais certainement pas politique ; c'est-à-dire de pouvoir traversant tous les groupes, y compris les plus pauvres »²⁸. L'Internet, son Web et son e-mail, tels qu'on nous les présente en rapport avec l'Afrique, se trouvent confinés dans cette logique. Ils ne font pas l'objet des stratégies politiques claires de nombreux pays africains et ne relèvent pas de ce qui constitue l'essence du contexte politique actuel, à savoir la recomposition et le consensus. Alors qu'ils sont généralement présentés comme des outils de libération politique et comme moyen d'améliorer les conditions de vie, on ne nous dit pas comment on va changer les règles du jeu internationales pour que leur financement les fasse jouer pleinement leurs rôles.

Il y a donc lieu de se demander le bien-fondé de l'intervention efficace de l'APD et des apports financiers privés pour le

²⁸ *Ibidem*

développement des NTIC au service de l'Afrique tant qu'on ne met pas en place de nouveaux mécanismes de redistribution de savoir et de richesses.

Les financements dans le secteur de l'Internet ne sont-ils pas en train d'emprunter la même voie de l'échec que celle des financements des industries lourdes et des anciennes technologies de l'information dont reste encore privée l'Afrique ?

5.5. L'expérience africaine de la gestion technologique de l'Internet

La manière dont l'Afrique gère les NTIC n'apparaît pas suffisamment dans les études nous avons analysées. Il se crée, certes, des sites Web en Afrique et l'e-mail est utilisé aussi bien sous forme individuelle que sous forme collective (une adresse pour plusieurs villages). Mais, nous souhaitons, qu'on traite des « *made in Africa* », c'est-à-dire de ces expériences de rassemblement des infrastructures vétustes et hétérogènes qui aboutissent à la connectivité de l'Afrique. On évaluerait ainsi l'effort local pour réaliser l'indépendance technologique et on ciblerait mieux les besoins « conscients » de l'Afrique. Celle-ci cesserait d'apparaître comme un simple marchand du café, des ananas, du thé, de la banane, de l'artisanat, etc., et comme un importateur frivole des industries lourdes vétustes. On découvrirait alors ce qui permet à l'Afrique de résister, ou mieux de « tenir le coup ». On approcherait ainsi la créativité africaine dans son contexte²⁹.

En ajoutant cette dimension au débat, on se rendra peut-être compte que la volonté des pays africains de ressembler ou de « rattraper » les pays occidentaux dépasse la simple envie d'acquérir des « prêts-à-porter » et cohabite en conflit avec le besoin africain non seulement d'informatiser la société mais aussi de s'auto-déterminer à partir de leur rapport aux NTIC (Yenga, 1996).

²⁹ On lira dans ce sens, la thèse de doctorat d'Arthur YENGA, *Perspectives sur l'informatisation du Zaïre*, Université catholique de Louvain, 4 septembre 1996.

5.6. Etude critique des analyses actuelles

Il s'agit ici de prendre momentanément distance vis-à-vis des études relatives à l'insertion et aux enjeux de l'Internet en Afrique, de les repenser à nouveaux frais, de les interroger au grès des faits nouveaux que révèle notre conscience de la situation. Ceci suppose une mise au point, sans complaisance, de ces prises de paroles, capable de dégager des points communs, des similitudes des approches, des apports respectifs, des divergences éventuelles, des limites, des contradictions et des occasions manquées.

Or, l'état des lieux du contenu des études inventoriées dans ce livre nous met plutôt devant une quasi-absence de synthèse globale et surtout devant une succession des études, genre anthologie des textes ou actes des colloques, pacifiques entre elles, s'ignorant mutuellement au besoin, se référant parfois les uns aux autres soit pour s'entreféliciter soit pour valider telle ou telle information soit pour montrer le mérite de telle ou telle initiative.

Il manque donc une étude globale des alternatives, une auto-critique du débat du genre de celui initié par Pascal Renaud sur le processus de privatisation dans le domaine des NTIC en Afrique, et une mise en question des solutions et projets décrits dans les essais ici analysés. Tout se déroule sans circonspection comme si tous les projets d'insertion des NTIC en Afrique étaient pertinents pour la simple raison que les coûts d'opportunités chez des bénéficiaires sont censés être évalués à nul. On donne même l'impression que les statistiques, reprises souvent d'une étude à une autre sans protocole de mesure correspondant, sont objectives, certaines, cohérentes et totalement fiables. On trouve normale l'absence de jeu d'indicateurs publics de l'Internet, on reproduit parfois des données chiffrées en dehors du contexte de leur mesure, on se livre de temps en temps à des « copie-coller » de données statistiques, on donne crédit à des résultats d'enquête dont les méthodologies restent douteuses comme des « enquêtes en ligne » dépourvues de définition précise de l'échantillon représentatif, etc. Pourtant, estime M. Elie, « incertitude sur la définition des grandeurs mesurées, sur les méthodes employées, sur les marges d'erreur, sur la date effective des mesures, tout concourt à inciter à

la plus grande prudence dans la lecture et l'utilisation des chiffres publiés sur l'Internet » (Elie 2000, 106).

Cette faiblesse du débat actuel fait partie des enthousiasmes des débuts qu'il faut désormais reanalyser. On se rendrait alors compte que ce qui est dit est plein de non-dit et de dit-problématique. On verrait d'un œil critique, entre autres, les chiffres, les projets et les enjeux de l'Internet en Afrique. C'est alors que commencerait une véritable « anthropologie africaine des NTIC ».

5.7. Densité de l'appropriation-participation

Les études pionnières sur l'Internet en Afrique ont beaucoup insisté sur l'appropriation des NTIC. Certaines ont plutôt préféré parler de la « maîtrise sociale ». Dans l'un ou l'autre cas, il s'agit surtout de la maîtrise de différents usages des NTIC pour le besoin du développement. Il est donc question d'un processus d'apprentissage de maniement des outils Internet, de la capacité de chargement de contenu africain sur le Web, de l'aptitude aux applications en Afrique des technologies de télématique, et de la maîtrise des influences de l'Internet sur le contexte culturel et socio-économique de l'Afrique. Cette acception de l'appropriation a soutenu et continue à soutenir la majorité des projets d'extension et de formation NTIC.

Ce qui n'apparaît pas suffisamment dans cette approche et qui semble être négligé, c'est la dimension « participation africaine » aux recherches fondamentales relatives à la science informatique, aux technologies de télécommunication et à leur gestion. La maîtrise sociale ou l'appropriation de l'Internet devra désormais renvoyer à l'apport africain au développement et à la gestion des NTIC.

Nous envisageons cet apport au niveau :

- (1) de la définition des problèmes particuliers qui déclenchent la recherche des solutions informatiques et/ou des solutions de gestion socio-politique de l'Internet ;
- (2) de la description des raisonnements implémentables dans des systèmes informatiques ;

- (3) de la recherche des solutions aux problèmes non résolus, technologiques, juridiques, moraux ou socio-économiques ;
- (4) etc.

S'approprier l'Internet en Afrique doit donc être compris comme se doter d'une connaissance approfondie de l'utilisation et d'une aptitude de conception et de création des idées et des outils Internet. Ce qui ne veut pas dire que tout africain doit devenir informaticien et posséder la culture informatique. Nous pensons plutôt à une communauté qui doit disposer de telles expertises pour répondre aux défis locaux.

Il est donc temps de créer en Afrique l'ambiance de recherche permanente, d'essais et erreurs, indispensable pour prétendre à une appropriation-participation.

5.8. Dédramatisation et responsabilisation

L'analyse des études sur l'Internet en Afrique laisse souvent l'impression que le salut de l'Afrique est dans l'utilisation des NTIC et qu'il suffit d'investir dans l'apprentissage des outils informatiques, dans le chargement du contenu africain et dans l'infrastructure de télématique, pour briser le cercle vicieux du sous-développement africain actuel. De même, les discours adressés aux Africains ou aux amis d'Afrique donnent plus des recommandations qu'ils ne se réfèrent à la manière dont les sociétés concrètes de l'information ont résolu et continuent de résoudre les difficultés liées à la nouveauté des NTIC et à l'insertion de celles-ci dans leurs administrations publiques et dans leurs entreprises. On comprend alors pourquoi on dramatise, lorsqu'il s'agit de l'Afrique, les obstacles et les initiatives manquées pour l'avènement de la société africaine de l'information.

Il manque donc, à ce jour, des études de dédramatisation dont l'objectif n'est certes pas celui de banaliser les échecs de projets d'insertion de l'Internet en Afrique, mais plutôt celui d'échanger et de confronter les expériences d'extension et de développement des réseaux informatiques. Il s'agit des réflexions qui conduiront non pas à culpabiliser l'Afrique, mais à relativiser les difficultés des organisations qui travaillent à la mise en place de la société africaine de l'information. S'il y a abus et conflits des pou-

voirs dus aux NTIC en Afrique, les études de dédramatisation consisteront à montrer comment ces problèmes ont été résolus dans d'autres contextes, fussent-ils occidentaux ou africains.

Prenons un exemple. Des échos qui nous parviennent des organismes qui cherchent à intégrer les NTIC dans leur gestion courante, estiment, entre autres :

- que les NTIC sont aujourd'hui un facteur de régression dans les entreprises et ONG africaines dans la mesure où elles bouleversent le rapport de force établi jusqu'ici : l'Internet, précisément, n'est utilisé que par les chefs ou leurs subalternes de confiance ; ceux qui savent l'utiliser gravitent facilement les échelons ou reçoivent plus d'attention des patrons, ce qui a pour conséquences le désintéressement caché mais réel d'une certaine majorité des agents, la démotivation de certains employés et donc le dysfonctionnement ;
- que les NTIC augmentent plus de dépenses qu'elles ne génèrent des bénéfices des entreprises en Afrique : « depuis qu'il y a intranet dans notre service, témoignait un comptable, les dépenses en communication augmentent, les agents passent plus de temps à surfer qu'à travailler pour l'entreprise, les e-mail privés sont plus nombreux que ceux des services. Même la curiosité informatique des agents est devenue la dépense de notre entreprise ».

Les études de dédramatisation, que nous souhaitons nombreuses, montreront dans ce contexte, entre autres, comment d'autres entreprises du Nord ou du Sud ont revu et porté à la connaissance de leurs agents leur nouvel organigramme pour que chaque travailleur y voit la place qu'occupe les usagers des TIC. De même ces études expliqueront comment certaines entreprises ont procédé pour que les usagers des NTIC dans l'entreprise soient formés non plus seulement à l'usage mais aussi aux enjeux de ces nouvelles technologies dans le management, dans la culture de l'entreprise, et dans les relations humaines. Enfin, on donnera des exemples des entreprises qui ont banalisé des NTIC, non pas en les renvoyant au second rang, mais plutôt en en faisant des outils comme d'autres au service de l'entreprise et non du pouvoir ni avantages des usagers immédiats.

Prenons un deuxième exemple, celui de la dédramatisation de la pérennité des projets NTIC en Afrique. Il y a aujourd'hui un malaise réel à gérer des projets NTIC dont la pérennité n'est pas évidente après financement extérieur. La tentation devient même très forte de changer, au nom de la pérennité, des ONG en des entreprises rentables « start-up » ou de convertir certaines actions des ASBL (association sans but lucratif) en activités commerciales porteuses des plus-values. Il naît même une psychose, du chef des Africains, à l'idée que des projets NTIC dans lesquels ils s'investissent disparaîtront sans effets comme tant d'autres, avec la possibilité d'endosser la responsabilité de l'échec et de porter le péché « africain » de gaspillage, d'incapacité et de corrompu.

Dans ce cas, le discours de dédramatisation reviendra, entre autres, sur :

- la redéfinition du concept de pérennité dans le contexte africain en lui ajoutant la capacité, pour un projet, de laisser des traces récupérables par des projets postérieurs. Un projet durable devra ainsi être conçu comme celui qui a augmenté l'expérience et la capacité de ses gestionnaires locaux et de ses bénéficiaires à mieux initier ou gérer d'autres projets, même si ceux-ci sont totalement différents des nouveaux ;
- la reconsidération du contexte des échecs des projets NTIC en soulignant trois faits suivants : (1) rares sont des ONG occidentales qui s'auto-financent ; la majorité, si pas toutes, bénéficient pour leur survie des collectes provenant soit des subventions publiques, soit des dons des particuliers, soit d'un quelconque coup de pouce, etc. ; on ne peut donc pas attendre en Afrique des résultats que les performances occidentales d'organisation n'atteignent pas ; (2) il existe certes des ONG en Occident qui prennent le statut d'entreprises, avec des numéros de T.V.A. (taxe sur la valeur ajoutée) et des activités lucratives dont le résultat est versé dans des actions sociales ; à y voir de près, ces ONG sont peu nombreuses et majoritairement tributaires de la charité de la richesse globale de l'Occident d'où elles tirent leurs marchandises si pas souvent gratuitement, néanmoins à très faible coût ; l'Afrique ne remplit pas ces conditions pour qu'on la traite de tous les noms que l'on connaît ; (3) les miettes généreuses des fonds de la coopéra-

tion, par ailleurs à court terme, sont généralement insuffisantes pour l'appropriation sociale qu'on attend, car celle-ci exige un temps suffisamment long et donc des moyens plus conséquents ; (4) là où un travail a été réalisé, en toute sincérité, il doit y avoir plus de joie pour l'expérience accumulée que d'amertume pour la suspicion « habituelle ».

Ce que nous venons de dire dans le cadre de dédramatisation suggère des études qui intègrent une approche comparative à perspective prospective. Il en faut beaucoup maintenant pour une appropriation réaliste des NTIC.

*

Toutes ces considérations critiques n'avaient pas pour but de mettre en question les services qu'est censé rendre l'Internet dans le contexte africain, ni non plus de suspecter les intentions bienveillantes des prises de paroles des chercheurs. Elles veulent plutôt situer l'Afrique par rapport au discours fétichisant sur l'Internet et ambitionnent de créer une tradition théorique qui met en avant les intérêts du cas africain, l'appropriation responsable des NTIC et la prise en charge par des Africains et amis d'Afrique des problèmes qui les accablent. Il s'agit donc, pour les Africains et selon ces vieilles paroles, pourtant actuelles, de V.Y. Mudimbe, de « ré-analyser pour (leur) compte les appuis contingents et les lieux d'énonciation, de savoir quels nouveaux sens et quelle voie proposer à (leurs) quêtes pour que (leurs) discours (les) justifient comme existences singulières engagées dans une histoire, elle aussi singulière »³⁰.

Cette approche critique est aujourd'hui soutenue par différents projets et discussions initiés, entre autres, par :

- Africanti : <http://www.africanti.org>
- Aftidev : <http://www.aftidev.net>
- Médiacteurs : <http://www.mediacteurs.net>
- Fondation Charles-Léopold Mayer pour le Progrès de l'homme :

³⁰ MUDIMBE, V.Y., *L'odeur du Père. Essai sur les limites de la science et de vie en Afrique noire*, Paris, Présence africaine, 1982, p. 35.

- <http://www.fph.fr>
- ORIDEV : <http://www.oridev.org>
- Intermédia : <http://www.intermedia-consultants.net>
- WAGNE : <http://www.wagne.net>
- IRTAVI : <http://www.francophone.net/irtavi/>
- etc.